

Le consentement c'est quoi?



Le consentement c'est un accord donné volontairement avant de s'engager dans une activité sexuelle. Cet accord, il doit être transmis auprès de l'autre partenaire de façon verbale ou par des comportements ou les deux. Ce doit être un choix libre et éclairé.

Attention! : même après avoir consenti à une activité sexuelle; si une personne manifeste verbalement ou par son comportement de façon claire qu'elle ne désire pas poursuivre...alors le consentement n'est plus.

Il est possible en tout temps de retirer son consentement.

Dès que le consentement est retiré le partenaire doit immédiatement cesser son activité.